

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

Du mercredi 6 juin 2018 à 19 h

Les Membres du Comité Syndical :

Présents :

Sylvaine CHRISTIN, Clotilde DOUCHEMENT, Richard DESCHAMPS-BERGER, Corine NERI, Gilles PETIT, Jean-Paul RATEL, et Véronique BENOIT

Excusé : Delphine RICHARD, Lionel MURAZ et Mandy DURET

Secrétaire de séance : Véronique BENOIT

Il est proposé d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 4 avril 2018.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

❖ **Suppression d'un emploi d'adjoint technique principal, à temps non complet (20 heures effectives) et création d'un emploi d'adjoint technique, sans recrutement, à temps non complet soit 12 heures de travail effectif**

La Présidente informe le Comité Syndical que suite aux entretiens individuels un adjoint technique de la collectivité, travaillant à temps non complet soit 20 heures hebdomadaire souhaite réduire son temps de travail à la prochaine rentrée scolaire. Afin d'honorer sa demande, la Présidente propose la suppression de son emploi d'Adjoint Technique principal à 20 heures hebdomadaire, et de créer un emploi d'adjoint technique principal, sans recrutement, pour 12 heures de travail hebdomadaire, et de réaliser les démarches nécessaires.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité cette suppression et création de poste.

❖ **Création et recrutement d'un emploi d'adjoint technique polyvalent, à temps non complet**

Ces dernières années, nous avons recours à du personnel en contrat à durée déterminée, pour assurer l'encadrement des services périscolaires. Ce besoin s'avère chaque année justifié, et il est donc proposé au Comité Syndical de recruter, pour la rentrée de septembre 2018, un adjoint technique polyvalent permanent à temps non complet, à raison de 23 h de travail hebdomadaire. La Présidente précise que le poste sera attribué à un agent non titulaire et propose la candidature de Mme Marie-Josèphe SALOMON.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité la création d'un emploi d'adjoint technique polyvalent permanent et attribue le poste à Marie-Josèphe SALOMON, qui sera nommée fonctionnaire stagiaire pour une durée d'un an, avant titularisation.

❖ Modification du tableau des emplois du personnel

La Présidente rappelle au Comité Syndical le retour à la semaine de quatre jours à la rentrée scolaire 2018-2019, soit les horaires : 8h30 à 11h30 et de 13 h30 à 16 h30, qui ont été validés par l'inspection académique, en avril dernier. Suite à la suppression des TAP, le temps de travail des agents restent sensiblement le même. Une rencontre avec le personnel a eu lieu. Elle a permis de présenter les besoins de la collectivité en termes d'horaires, et de recueillir les souhaits de chaque agent. Après cette rencontre, les emplois du temps ont donc été réaménagés, et il est proposé pour la rentrée de septembre :

- **Jocelyne REYMOND-LARUINA**, suite à sa demande, effectuera 12 h de travail hebdomadaire
- **Anne ROUX**, effectuera 26 h de travail hebdomadaire, au lieu de 28 h (car refus de l'emploi du temps proposé avec le bus du soir)
- **Sylviane FUSIER** effectuera 38 h de travail hebdomadaire
- **Sylvie FALEMPIN** effectuera 35.67 ch. de travail hebdomadaire
- **Jeanne SIMON** restera sur le même emploi du temps, soit 19.33 ch. de travail hebdomadaire
- **Marie-Josèphe SALOMON** effectuera 23 heures de travail hebdomadaire.

CANTINE : Référente cantine et garderie : Sylvie FALEMPIN

BUS :

- 8 h et 11h30 **Sylviane FUSIER**
 - 13h10 : **Jeannette SIMON**
 - 16h30 : **Marie-Jo SALOMON**
- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité, la modification du tableau des emplois du personnel.

❖ Restauration scolaire et garderie périscolaire : tarifs au 1^{er} septembre 2018 et règlement intérieur

La Présidente propose au Comité Syndical la nouvelle organisation pour la rentrée 2018-2019 suite au retour à la semaine de quatre jours :

- Le maintien des deux services à la cantine, les lundis, mardis, jeudis et vendredis à 11h30 et 12h30;
- Le maintien de la facturation à la ½ heure à la garderie du matin et possibilité de régler par prélèvement automatique
- La surveillance de la garderie du matin, avec 2 personnes, (**Sylvie et Jocelyne**)
- De conserver les deux heures de garderie du soir, soit jusqu'à 18h30 (**Sylvie et Sylviane**)
- De ne pas augmenter le tarif horaire de la garderie
- D'appliquer une majoration d'1 euro sur le tarif, pour les inscriptions de dernière minute à la garderie
- Propose d'instaurer une participation financière aux familles dont les enfants bénéficient d'un PAI (projet d'accueil individualisé), et qui mangent à la cantine. Après vote, cette proposition n'est pas retenue : 3 voix pour – 4 voix contre et 1 abstention.

Prix du repas au restaurant scolaire : le prix du repas ainsi que les frais de livraison facturés par le Restaurant le Lourmarin sont revus chaque année et à ce jour ne sont pas encore fixés pour la rentrée prochaine. Ils seront connus vers la mi-juillet. Il est suggéré d'attendre cette date pour

arrêter définitivement le prix du repas à facturer aux parents. Pour mémoire, seul le prix du repas est facturé aux familles, les frais de livraison et d'encadrement sont supportés par le Syndicat Intercommunal Scolaire. Les dossiers d'inscription pour la rentrée prochaine seront donnés aux familles prochainement, et avant connaissance du tarif. Donc, il sera précisé que le prix de revente du repas aux familles sera compris dans la fourchette de 5.30 € (tarif de l'année écoulée) et pouvant aller, en fonction de l'augmentation, jusqu'à 5.40 € maxi.

	LUNDI – MARDI – JEUDI - VENDREDI
MATIN	7h20 à 8h20 2,40 € (1,20 € si l'enfant arrive après 7h50)
MIDI	11h30 à 13h20 Gratuit pour les enfants qui mangent à la cantine
SOIR	16h30 à 17h30 2,40 €
	17h30 à 18h30 2,40 €

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve le règlement intérieur et les propositions suggérées pour la rentrée 2018-2019.

❖ **Régularisation des heures annualisées / heures travaillées et attribution d'une prime au personnel**

La Présidente propose de réinstaurer pour l'année scolaire 2017-2018 la prime de reconnaissance aux agents qui effectuent les TAP. , pour rappel 66 € pour un agent qui effectue 1 atelier, 132 euros pour un agent qui effectue 2 ateliers et 198 € pour un agent qui effectue 3 ateliers. La Présidente informe aussi le Comité Syndical des heures de travail dues aux différents agents de la collectivité en régularisation des heures annualisées, et propose une régularisation pour les agents concernés.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité le paiement de la prime de reconnaissance qui sera versée sur le C.I.A et décide de verser la régularisation des heures annualisées sur le salaire de septembre 2018.

Subvention à l'association des Petits de Planaise

Chaque année, le Syndicat Intercommunal verse une aide financière à l'association des parents d'élèves de l'école intercommunale. Il est proposé de maintenir cette subvention pour un montant de 3600 €.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité le versement de cette aide.

❖ Convention avec l'association lire et faire lire pour l'année 2018-2019

Il est rappelé au Comité Syndical que depuis l'instauration des TAP, l'association lire et faire lire intervient auprès des enfants. Cette association souhaite continuer à développer cette activité pour l'année 2018-2019 et propose son intervention sur le temps de garderie. La Présidente précise la nécessité de signer une convention, et de s'acquitter du versement de la somme de 90 € pour l'année scolaire.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, vote à l'unanimité cette proposition.

❖ Remplacement d'un adjoint administratif suite à une demande de mise en disponibilité

La Présidente anticipe, et demande l'autorisation de procéder au recrutement d'un agent administratif, si l'agent titulaire de la collectivité renouvelle sa demande de mise en disponibilité.

- Après avoir délibéré, le Comité Syndical approuve cette proposition, et autorise la Présidente

❖ Questions diverses

- Courant juin, des dictionnaires seront remis aux 8 enfants de CM2 qui quitteront l'école de Planaise en fin d'année scolaire.
- La fête de l'école aura lieu le 23 juin, à partir de 11 h au marais de la Chavanne.
- Pose des panneaux publicitaires de La Région, suite à la subvention accordée pour les travaux d'extension de l'école.
- L'inspection académique a validé en commission les nouveaux horaires scolaires pour la rentrée 2018-2019, soit : 8 h30 - 11 h 30 et 13 h 30 - 16 h30
- Reconduction de la demande de mise en disponibilité de Françoise PELLET, jusqu'au 1^{er} septembre 2019. .
- Nomination de Natacha RICHE à la rentrée 2018-2019 suite à l'ouverture d'une classe. A ce jour 138 élèves comptabilisés, pour la prochaine rentrée scolaire. L'autorisation de scolariser ses 2 enfants à l'école est accordée, seulement si le poste et sa nomination sont maintenus.
- Refus de prendre en compte l'inscription à la prochaine rentrée scolaire, d'un enfant qui n'habite pas sur une des 2 communes membres du SIVU. (habitant à Coise)
- 5 centres d'accueils sont mis à disposition par la Communauté de Communes Cœur de Savoie, (Montmélian, Saint-Pierre d'Albigny, les Marches, la Rochette et Chamoux) pour accueillir les enfants le mercredi. 216 places sont disponibles, les familles peuvent choisir le centre qui leur est le plus favorable. Les inscriptions sont à faire **avant le mardi 26 juin 2018.**
- Il serait fort souhaitable de faire contrôler l'installation électrique. Le devis de l'entreprise VTR de Drumettaz Clarafond, pour un montant de 540 € est accepté.
- Des travaux de réparation ont été réalisés : réfection de la porte principale de l'école. Il est envisager une intervention sur les raccordements des 2 cheminées, car des coulures sont visibles sur la façade.
- 1 jour de congés est attribué à Sylvie FALEMPIN pour le mariage de sa fille.
- Pour rappel, Inauguration de l'extension de l'école vendredi 8 juin 2018

Vu par nous, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 11 juin 2018 à la porte du Secrétariat du Syndicat Intercommunal, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A PLANAISE, le 9 juin 2018

La Présidente,
Sylvaine CHRISTIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE
LA CHAVANNE PLANAISE
Mairie de la Chavanne
Chef-Lieu
73800 LA CHAVANNE

